

survenues par décès, ventes ou acquisitions de nouvelles propriétés. Voici le titre du GG. 23 :

« L'un des livres et papiers des Nommees, valleurs et
« estimes des biens des citoyens habitans et ayans biens en
« la ville de Lion et pays à l'environ, que tiennent les per-
« sonnes desquelz les noms se commencent par O, P, Q,
« R, S, T, V, W, Y, Z, faites es annees mil cinq cens
« quinze et seize, renouuele, adjouste et corrige es annees
« (mil cinq cens) xxiiii, xxxiiii, xxxviii et aultres suyvantes
« selon la mutations des tenanciers (signé) : Le Tellier. »

Sur ces registres on peut assez facilement reconnaître les nouvelles inscriptions, mais il n'en est pas de même de leurs dates, qui ont été oubliées la plupart du temps, de telle sorte qu'il règne une incertitude sur l'année où les mutations ont été faites.

Sur le registre CC. 23, au fol. 240, on trouve : « Rolin Chausson, marchand, rue de Romagny » (à Saint-Paul près le Change).

La nomenclature de ses biens occupe le recto et le verso dudit folio. Il possède une maison rue de Romagny où il habite, une autre en rue Saint-Jean, plusieurs en ville, de nombreuses pensions et propriétés rurales, mais dans cette longue énumération il n'est pas question de la vigne des Dallières. Donc il ne la possédait pas en 1515-16.

Denis et Pierre Dallières, qui le 11 janvier 1488, au terrier Offroy, avaient reconnu cette vigne mouvante de la directe de Saint-Pierre, n'en étaient plus les propriétaires, car au fol. 190 du CC. 23, on lit : « Pierre Dallieres, tient une maison en la rue Pet Estret » (où il demeurait). Dans l'énumération de ses biens, l'on trouve une maison avec